

Tempilstik® 800 °F (427 °C), 860 °F (460 °C), 932 °F (500 °C)

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)
Date d'émission: 04/08/2015
Version: 1.0

LA-CO Industries, Inc.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Tempilstik® 800 °F (427 °C), 860 °F (460 °C), 932 °F (500 °C)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Indicateur de température

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.
1201 Pratt Boulevard
Elk Grove Village, IL. 60007-5746
Phone: (847) 956-7600
Fax: (847) 956-9885
E-mail: customer_service@laco.com



1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la norme général harmonisé

Skin Irrit. 2 H315
Eye Dam. 1 H318
Skin Sens. 1 H317
Carc. 1A H350
STOT SE 3 H335

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



Mention d'avertissement (GHS-US) :

Danger

Mentions de danger (GHS-US) :

H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H350 - Peut provoquer le cancer

Conseils de prudence (GHS-US) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection, des vêtements de protection
P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau de l'eau
P304+P340 - En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder confortablement respirer
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P310 - Appeler immédiatement un médecin

Tempilstik® 800 °F (427 °C), 860 °F (460 °C), 932 °F (500 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale une installation de collecte des déchets autorisée

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification (GHS-US)
Molybdenum trioxide	(n° CAS) 1313-27-5	42.24 : 932 °F 6.06 : 860 °F 19.47 : 800 °F	Eye Irrit. 2A, H319 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335
potassium molybdate	(n° CAS) 13446-49-6	21.27 : 932 °F 0 : 860 °F 38.25 : 800 °F	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335
dilithium molybdate	(n° CAS) 13568-40-6	2.08 : 932 °F 37.68 : 860 °F 0 : 800 °F	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335
1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde, butylated	(n° CAS) 68002-25-5	7.96 – 8.48 : 932 °F 8.04 – 8.56 : 860 °F 8.16 – 8.68 : 800 °F	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312
1-Butanol	(n° CAS) 71-36-3	4.43 : 932 °F 4.48 : 860 °F 4.54 : 800 °F	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336 STOT SE 3, H335
formaldehyde	(n° CAS) 50-00-0	0.45 : 932 °F 0.45 : 860 °F 0.46 : 800 °F	Flam. Liq. 4, H227 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Carc. 1A, H350 STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Peut provoquer le cancer.

Symptômes/lésions après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Tempilstik® 800 °F (427 °C), 860 °F (460 °C), 932 °F (500 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun danger d'incendie ou d'explosion spécifique. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Gants imperméables aux poussières.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Gants imperméables aux poussières.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Éviter de générer de la poussière. Contenir et récolter comme tout solide.

Procédés de nettoyage : Réduire à un minimum la production de poussières. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les fumées, poussières. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles : Oxydants forts. Bases fortes.

Interdictions de stockage en commun : Tenir à l'écart des matières incompatibles.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Indicateur de température.

Tempilstik® 800 °F (427 °C), 860 °F (460 °C), 932 °F (500 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Tempilstik® 800 °F (427 °C), 860 °F (460 °C), 932 °F (500 °C)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
potassium molybdate (13446-49-6)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Molybdenum trioxide (1313-27-5)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
1-Butanol (71-36-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	300 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm
Canada (Québec)	PLAFOND (mg/m ³)	152 mg/m ³
Canada (Québec)	PLAFOND (ppm)	50 ppm
Canada (Québec)	Notations et remarques	(Peau)
formaldehyde (50-00-0)		
ACGIH	ACGIH Ceiling (mg/m ³)	0.37 mg/m ³
ACGIH	ACGIH Ceiling (ppm)	0.3 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	0.75 ppm
OSHA	OSHA PEL (STEL) (ppm)	2 ppm
Canada (Québec)	PLAFOND (mg/m ³)	3 mg/m ³
Canada (Québec)	PLAFOND (ppm)	2 ppm
Canada (Québec)	Notations et remarques	(C2)
1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde, butylated (68002-25-5)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
dilithium molybdate (13568-40-6)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Évitez la dispersion des poussières dans l'air (c'est à dire, la compensation des surfaces de la poussière avec de l'air comprimé). Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Gants imperméables aux poussières. Utilisez des gants en caoutchouc.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié. vêtements de protection à manches longues.
Protection des voies respiratoires	: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez respirateur purificateur d'air équipé de cartouches de filtrage particulière.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Un marqueur de crayon comme solide.
Couleur	: Variable.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible

Tempilstik® 800 °F (427 °C), 860 °F (460 °C), 932 °F (500 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des matières incompatibles. Éviter toute formation de poussière.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Molybdenum trioxide (1313-27-5)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 3.92 mg/l/4h
1-Butanol (71-36-3)	
ATE CLP (voie orale)	500.000 mg/kg de poids corporel
formaldehyde (50-00-0)	
CL50 inhalation rat (ppm)	31.7 ppm
ATE CLP (voie orale)	100.000 mg/kg de poids corporel
ATE (cutané)	300.000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (poussières, brouillard)	0.500 mg/l/4h
1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde, butylated (68002-25-5)	
DL50 orale rat	> 1100 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1800 mg/kg

Tempilstik® 800 °F (427 °C), 860 °F (460 °C), 932 °F (500 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldéhyde, butylated (68002-25-5)

CL50 inhalation rat (mg/l)	> 6 mg/l/4h
ATE (cutané)	1800.000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.

formaldéhyde (50-00-0)

Groupe IARC	1 - Carcinogenic to humans
National Toxicology Program (NTP) Status	2 - Known Human Carcinogens

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
--	--------------

Danger par aspiration	: Non classé
------------------------------	--------------

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Symptômes/lésions après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Voies d'exposition probables	: Inhalation;Contact avec la peau et les yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Molybdenum trioxide (1313-27-5)

CL50 poisson 1	>= 43.3 (≤ 58) mg/l
NOEC (chronique)	> 87.8 mg/l

formaldéhyde (50-00-0)

CL50 poisson 1	31.8 (21.1 - 47.7) mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	1.9 mg/l 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

formaldéhyde (50-00-0)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

formaldéhyde (50-00-0)

BCF poissons 1	< 1
Log Pow	0.35

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT and TDG

Non réglementé pour le transport

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
---	------------------

Tempilstik® 800 °F (427 °C), 860 °F (460 °C), 932 °F (500 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

potassium molybdate (13446-49-6)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
Molybdenum trioxide (1313-27-5)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
1-Butanol (71-36-3)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
formaldehyde (50-00-0)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
Quantité à déclarer (Section 304 de la liste des listes de l'EPA) :	100 lb
SARA Section 302, quantité seuil de planification (TPQ)	500 lb
SARA Section 311/312 Hazard Classes	Immediate (acute) health hazard Delayed (chronic) health hazard
SARA Section 313 - Emission Reporting	0 %
1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde, butylated (68002-25-5)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
EPA TSCA Regulatory Flag	XU - XU - indicates a substance exempt from reporting under the Inventory Update Reporting Rule, i.e., Partial Updating of the TSCA Inventory Data Base Production and Site Reports (40 CFR 710(C)).
dilithium molybdate (13568-40-6)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Molybdenum trioxide (1313-27-5)	
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).	
1-Butanol (71-36-3)	
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).	
formaldehyde (50-00-0)	
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).	
1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde, butylated (68002-25-5)	
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).	
dilithium molybdate (13568-40-6)	
Listed on Non-Domestic Substances List (NDSL)	

Réglementations UE

potassium molybdate (13446-49-6)	
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)	
Molybdenum trioxide (1313-27-5)	
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)	
1-Butanol (71-36-3)	
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)	
formaldehyde (50-00-0)	
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)	
1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde, butylated (68002-25-5)	
Listed on European List of Notified Chemical Substances (ELINCS)	
dilithium molybdate (13568-40-6)	
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)	

Tempilstik® 800 °F (427 °C), 860 °F (460 °C), 932 °F (500 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Directives nationales

Tempilstik® 800 °F (427 °C), 860 °F (460 °C), 932 °F (500 °C)

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS).
Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA).
Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).

15.3. Les réglementations américaines

formaldehyde (50-00-0)

U.S. - California - Proposition 65 - Carcinogens List	U.S. - California - Proposition 65 - Developmental Toxicity	U.S. - California - Proposition 65 - Reproductive Toxicity - Female	U.S. - California - Proposition 65 - Reproductive Toxicity - Male	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	

1-Butanol (71-36-3)

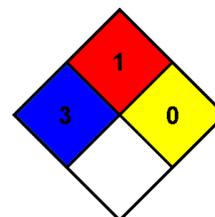
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals

formaldehyde (50-00-0)

U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals
U.S. - Pennsylvania - List of Hazardous Substances

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement	: Document original.
Sources des données	: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) C & L base de données d'inventaire. Consulté à http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database . Krister Forsberg et S.Z. Mansdorf, "Guide de sélection rapide pour vêtements de protection chimique", cinquième édition. National Fire Protection Association. Guide de protection incendie de matières dangereuses; 10e édition. OSHA 29 CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 Décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006. TSCA inventaire des substances chimiques. Consulté à http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html
Abréviations et acronymes	: ACGIH (American Conference of Government hygiénistes industriels). ATE: estimation de toxicité aiguë. CAS (Chemical Abstracts Service) nombre. CLP: Classification, Etiquetage, Emballage. CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai. SGH: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques). LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai. PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques. TSCA: Toxic Substances Control Act.
Autres informations	: Aucun(e).
danger pour la santé NFPA	: 3 - Une courte exposition peut provoquer de graves blessures temporaires ou résiduelles, même si une attention médicale rapide a été donnée.
Danger d'incendie NFPA	: 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se produire.
Réactivité NFPA	: 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



Textes complet des phrases H:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Carc. 1A	Cancérogénicité, Catégorie 1A
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

Tempilstik® 800 °F (427 °C), 860 °F (460 °C), 932 °F (500 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Flam. Liq. 4	Liquides inflammables, Catégorie 4
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H350	Peut provoquer le cancer
H351	Susceptible de provoquer le cancer

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, OH USA 43016
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

LACO NA GHS SDS French

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit